

LE DOCTEUR PÉCHIER EST MIS EN EXAMEN  
POUR 24 CAS D'EMPOISONNEMENT DONT 9 MORTELS, MAIS LE MANQUE DE PREUVES  
FLAGRANTES LAISSE AU DOSSIER UNE BONNE PART DE MYSTÈRE

# ENQUÊTE À L'HÔPITAL

Par **Frédéric Brillet** et **Jacques Duplessy**

**C**himiothérapie anti-infectieuse, intubations difficiles, échographie en anesthésie loco-régionales... Péchier ne cesse de se former. Ce fils d'un médecin réanimateur et d'une infirmière anesthésiste est un bûcheur zélé. Son seul objectif apparent : être admirable. Et admiré. « Des collègues le disent : "Fred, tu es le meilleur de la clinique." J'ai un cursus que n'a aucun d'eux », confiait-il en 2017. Travailleur acharné, il n'est guère amateur de loisirs. Quelques voyages en famille, le golf... Au club de la Chevillotte, près de Besançon, on se souvient de lui. « Il participait à des compétitions, mais il n'était pas du genre à traîner pour boire un coup ni à s'intégrer à une bande. Depuis que l'affaire a éclaté, je ne l'ai plus vu », relate un golfeur. Mais ce n'est pas ce qui a marqué le plus les esprits.

En 2015, Frédéric Péchier dispute une compétition. Un de ses trois partenaires note les scores sur un carton. A la fin de la partie, chaque joueur signe, et Péchier porte les résultats au jury. Mais au moment de la remise des prix, quelqu'un s'étonne que Péchier apparaisse parmi les meilleurs. On examine le carton... pour découvrir des traces de gomme. Frédéric Péchier a falsifié les scores ! Il est alors convoqué par la commission de discipline, se souvient un membre : « Il nous a dit qu'il avait alerté la fédération française ainsi que son avocat. Il accusait tout le monde, la secrétaire, le directeur du golf qui lui en voulaient. On a été choqués, à la commission, car il n'avait pas une attitude normale... Nos tournois sont amicaux, sans enjeu. Finalement, nous l'avons

exclu trois mois. Quand on a su l'affaire de la clinique, ça nous a interpellés. C'est un gars curieux... Des tricheries comme la sienne, c'est exceptionnel. » Apparemment, le « mauvais joueur » restait serein quant à sa vie professionnelle. Pourtant, d'autres que lui seraient émus, car, depuis 2008, les opérés faisaient beaucoup d'arrêts cardiaques dans son environnement.

Tout commence avec le père d'Amandine Iehlen, qui devait subir l'ablation d'un rein le 10 octobre 2008 : « L'anesthésiste, Catherine N., a posé le cathéter et une perfusion, puis préparé une péridurale "au cas où" Juste au début de l'opération, il a fait un arrêt cardiaque. C'est là que le Dr Péchier est intervenu comme réanimateur. Mon père a été déclaré mort à 8h 15. » Sous le choc, l'anesthésiste réclame une autopsie. Grâce à celle-ci, ce dossier est un des rares à présenter des éléments concrets : le fort taux de lidocaïne, un produit qui ne figure pas dans le dossier médical et qui n'aurait jamais dû être utilisé. « Nous avons déposé une plainte contre X. Je pensais à une erreur médicale », raconte Amandine Iehlen. C'est alors que le procureur ouvre une information judiciaire pour homicide involontaire.

Bénédicte Boussard, elle, est hospitalisée à la polyclinique de Franche-Comté pour l'ablation de la vésicule biliaire, le 7 avril 2009. Deux arrêts cardiaques sur la table d'opération. Depuis, elle a perdu tout souvenir de son enfance... et même des premières années de ses enfants. « Quand j'ai rencontré mon anesthésiste, un mois après, on a mis l'accident sur le compte de ma fatigue générale. »



*Le 29 mars 2017, lors de sa première mise en examen, le Dr Péchier est alors accusé d'avoir empoisonné sept de ses patients.*



Parmi les victimes de cette affaire : de gauche à droite, Amandine Iehlen, la première à avoir porté plainte après la mort de son père, Sandra Simard, Jean-Claude Gandon et Jacques Henriët, dont l'épouse est décédée.

Odile Lacheray, restauratrice quadragénaire, l'a elle aussi échappé belle. Elle a fait un arrêt cardiaque, en janvier 2015, au cours d'une intervention bénigne. « Péchier n'était pas mon anesthésiste mais je l'ai vu arriver en salle de préparation. Il a posé une boîte au bout de mon lit, avec des cathéters, et m'a dit : "C'est de la bonne !" Ça m'a amusée », raconte-t-elle. A part ça, elle ne se souvient plus de grand-chose. « Même pas de la personne qui m'a endormie et a posé le cathéter. Depuis cette opération, j'ai des pertes de mémoire. Je dois noter les commandes des clients. L'autre jour, pour deux boules de glace, j'ai encore oublié. C'est très handicapant pour mon travail. »

Et puis il y a l'accident du petit Teddy, 4 ans. Entré au bloc le 22 février 2016 à 13h27 pour une opération des amygdales, il fait un premier arrêt cardiaque à 13h40. Péchier intervient une minute plus tard, le cœur repart... Second arrêt à 14h10 ; à nouveau, le cœur repart. « On a cherché la cause médicale et les médecins n'ont rien trouvé », témoignent les parents.

C'est parce que Sandra Simard est tombée dans le coma neuf jours plus tôt, pendant la pose d'une prothèse discale, que les enquêteurs sont à la clinique le 20 janvier 2017. « Coïncidence heureuse », si l'on ose dire, Jean-Claude Gandon est à son tour, ce jour-là, victime d'un arrêt cardiaque. Tous les produits et matériels utilisés au bloc sont saisis. Enfin, les enquêteurs tiennent leur scène de crime. Dans la poche de réhydratation, ils trouveront du potassium à très haute dose, « 100 fois la concentration attendue » selon l'agence régionale de la santé (ARS). Même résultat dans la poche de Sandra. Dès lors, l'empoisonnement ne fait plus aucun doute.

Pour les sept premiers cas, les enquêteurs ont croisé les noms des 1514 employés présents dans les deux cliniques. Celui de Péchier est le seul à apparaître sur toutes les listes. Il est placé sur écoute téléphonique. Le 7 mars 2017, il est mis en examen pour sept cas d'empoisonnement, dont deux mortels. Un an plus tard, deux psychologues spécialisés sont chargés de rendre un rapport d'expertise psycho-criminologique. L'incident du golf, mais aussi une suspicion de tromperie aux assurances font partie des éléments qui leur sont soumis. Ils sont chargés d'analyser les écoutes téléphoniques et les comptes-rendus d'audition, sans jamais rencontrer l'accusé.

Selon eux, ce n'est pas du côté des victimes qu'il faut chercher le mobile de celui qui ne semble pas en avoir. « J'ai un métier que j'aime, j'y passe beaucoup de temps, ma femme vous le confirmera. [...] Pourquoi je ferais un truc pareil ? » faisait-

il remarquer aux journalistes de « L'Est républicain », en 2017.

D'après les experts, ses cibles seraient les autres médecins. Pour lui, il s'agirait de « mettre en doute et en péril les pratiques de ses confrères [...] et de participer, dans un second temps, à la plupart des réanimations ». Sa stratégie : « Faire perdre confiance et se placer ensuite comme sauveur. » Pour ce « besoin massif de reconnaissance », « rien ne l'arrête, pas même la mort d'une personne inconnue ». « Ce comportement destructeur et répétitif d'un autre chosifié repose sur un élan de vengeance froide mais puissante, de colères sourdes qui proviennent probablement d'un narcissisme blessé, voire humilié dans l'enfance. [...] Le passage à l'acte criminel lui permet, au moins temporairement, [...] d'anesthésier les blessures narcissiques perpétrées contre lui. » Ils notent des « traits de personnalité pervers et paranoïaques ». « Au sein de sa sphère personnelle [...], on observe un sujet capable d'exprimer des affects d'amour, de faire preuve d'empathie, de se soucier de son entourage. Ce clivage du moi est une défense très efficace permettant la lutte contre la dépression. »

Le médecin anesthésiste de Besançon est mis en examen, le jeudi 16 mai, pour dix-sept nouveaux cas d'« empoisonnements sur personnes vulnérables », dont sept mortels. Au total, Frédéric Péchier est suspecté d'avoir commis vingt-quatre empoisonnements, dont neuf mortels, sur des patients de 4 à 80 ans. Le 17 mai, il sort libre. Il a gagné une bataille mais pas la guerre judiciaire, et doit répondre de chefs d'inculpation passibles de la prison à perpétuité.

## POUR LES EXPERTS, SES CIBLES NE SERAIENT PAS LES PATIENTS MAIS SES COLLÈGUES MÉDECINS

Neuf ans après la mort de son père, en mars 2017, Amandine Iehlen reçoit un appel de la PJ. « J'ai découvert avec soulagement qu'ils n'avaient jamais lâché mon affaire. » Peu à peu, d'autres victimes sont « réveillées ». Il y a un mois, on a annoncé à Bénédicte Boussard qu'elle avait été opérée dans la période où Péchier était présent. « L'anesthésiste m'a raconté qu'il n'avait jamais eu d'arrêt cardiaque en dix ans d'exercice, puis qu'il en avait eu deux en trois semaines. Le second a été un signal d'alarme et la polyclinique a prévenu l'ARS. » Malheureusement, ses poches de soluté n'ont pas été conservées. Odile Lacheray a été alertée à la fin de l'année dernière : « Mon médecin m'a dit : "Vous pourriez avoir été victime d'un empoisonnement." » Elle fait partie des dix-sept nouveaux cas suspects qui ont provoqué la seconde mise en examen. Les parents de Teddy ne sont pas près d'oublier les images de leur fils de 4 ans, intubé. « Aujourd'hui, Teddy va bien. Il pose des questions, car il a subi beaucoup d'examens, mais il n'y a heureusement pas de séquelles neurologiques. Il fait des cauchemars et a dû être suivi par un psychologue. » Quant au garagiste Jacques Henriët, il ne pardonne pas la mort de sa femme, Laurence. « Si des gens ressortaient de mon garage avec des roues mal serrées et avaient des accidents, ils mettraient en cause ma responsabilité. »

Fin 2017, le Dr Péchier a tenté de faire des consultations pré-opératoires dans des hôpitaux parisiens. Le procureur a refusé, au motif qu'on ne pouvait « avoir la garantie qu'il n'y aura pas d'acte pouvant mettre en cause l'intégrité physique des patients ». Interdit de séjour, le médecin réanimateur est obligé de résider chez ses parents, à Poitiers. C'est sa femme Nathalie qui éconduit les importuns. Dans l'interphone, elle lâche sans trembler : « Je ne vis pas depuis vingt ans avec un psychopathe ! » ■